



Temporaire SunSpectrum – Guide du client


*Un guide pratique pour vous aider à atteindre la sécurité financière
à toutes les étapes de votre vie*



La vie est plus radieuse sous le soleil



Financière 
Sun Life



La Temporaire SunSpectrum pourrait être la première étape que vous prenez pour atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie!

L'assurance-vie Temporaire SunSpectrum fournit une couverture temporaire précieuse pour vous protéger vous-même, votre famille ou votre entreprise. C'est une solution d'assurance-vie souple pour vos besoins d'aujourd'hui que vous pourrez adapter aux besoins de demain.

Quels sont les avantages de la Temporaire SunSpectrum?

- ✓ Protection d'assurance-vie abordable
- ✓ Souplesse nécessaire pour l'adapter à l'évolution de vos besoins
- ✓ Durées qui répondent aux besoins à court terme et à long terme
- ✓ Primes renouvelables garanties
- ✓ Transformable en assurance-vie permanente quand vous le voulez
- ✓ Garanties facultatives pour faire de votre contrat la solution d'assurance-vie qu'il vous faut

Comment la Temporaire SunSpectrum peut-elle répondre aux besoins d'assurance-vie de ma famille?

La Temporaire SunSpectrum peut répondre du même coup aux besoins de tous les membres de votre famille, à un tarif abordable. Elle prévoit le versement d'un capital exempt d'impôt à votre décès, qui peut aider à :

- fournir des fonds pour rembourser un prêt hypothécaire ou une autre dette;
- épargner pour les études postsecondaires de vos enfants;
- remplacer votre revenu;
- créer un patrimoine pour vos héritiers ou faire un don à un organisme caritatif.

Grâce à l'option multiassurance de la Temporaire SunSpectrum, tous les membres de votre famille (à concurrence de 5 personnes) peuvent être assurés sous un même contrat. Non seulement cette option permet-elle de couvrir tous les besoins d'assurance-vie de votre famille, mais elle vous donne aussi la possibilité de contribuer à solidifier l'avenir financier de vos enfants.

Comment la Temporaire SunSpectrum peut-elle répondre aux besoins d'assurance-vie de mon entreprise?

La protection de votre entreprise est l'une de vos plus grandes priorités. L'assurance Temporaire SunSpectrum est une protection économique qui prévoit le versement d'un capital exempt d'impôt au décès, qui peut aider à :

- prémunir votre entreprise contre la perte d'un collaborateur essentiel;
- rembourser des marges de crédit ou des prêts commerciaux;
- financer les conventions d'achat-vente.

Grâce à l'option multiassurance de la Temporaire SunSpectrum, jusqu'à 5 partenaires d'affaires peuvent être assurés sous un même contrat. Les garanties facultatives Protection de l'entreprise et Protection du partenaire d'affaires sont d'autres options qui vous permettent d'adapter la protection à la croissance de votre entreprise.

Quelles sont les durées d'assurance offertes pour la Temporaire SunSpectrum?

La Temporaire SunSpectrum prévoit des durées de 10, 15, 20 ou 30 ans. Les primes sont uniformes et garanties pour la durée choisie. Par exemple, si la durée est de 30 ans, cela veut dire que les primes demeurent inchangées pendant 30 ans. À la fin de cette période, elles se renouvellent et leur tarif augmente.

Âge à l'établissement* : **T10 : de 0 à 75 ans** **T20 : de 0 à 65 ans**
 T15 : de 0 à 70 ans **T30 : de 0 à 55 ans**

Votre conseiller peut vous aider à choisir la ou les durées d'assurance qui conviennent pour vous-même, votre famille ou votre entreprise.

* L'âge minimum pour un contrat sur deux têtes payable au premier décès est de 18 ans.

Avec l'option multiassurance, vous pouvez choisir différentes durées d'assurance sous un même contrat de Temporaire SunSpectrum. Par exemple, vous pouvez combiner en un seul contrat une temporaire de 30 ans pour protéger votre prêt hypothécaire et une temporaire de 15 ans pour payer les frais d'études futurs de vos enfants. Vous avez la possibilité de créer une solution d'assurance-vie adaptée à vos besoins particuliers.

Quelles sont les formules d'assurance offertes?

Dans le cadre de la Temporaire SunSpectrum, vous pouvez choisir une couverture sur une tête, une couverture sur deux têtes payable au premier décès et une couverture multiassurance.

- Contrats d'assurance sur une tête – ne couvrent qu'une seule personne.
- Contrats d'assurance sur deux têtes payables au premier décès – couvrent deux personnes et prévoient le versement d'un capital-décès libre d'impôt au premier décès à survenir chez les personnes assurées. Les garanties pour le survivant permettent à ce dernier de souscrire une nouvelle assurance sans fournir de renseignements médicaux.
- Contrats multiassurances – peuvent assurer jusqu'à 5 personnes sous un même contrat.

La Temporaire SunSpectrum est renouvelable et transformable. Qu'est-ce que cela veut dire?

La Temporaire SunSpectrum est renouvelable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée ou, s'il s'agit d'un contrat sur deux têtes payable au premier décès, l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée. Les primes se renouvellent en fonction de la durée d'assurance choisie. Par exemple, si vous avez acheté une Temporaire SunSpectrum 20 ans, les primes ne changeront pas pendant les 20 premières années. À la fin de la période de 20 ans, elles se renouvelleront à un tarif plus élevé, puis demeureront uniformes pendant les 20 prochaines années, et ainsi de suite jusqu'à l'âge de 85 ans. Le renouvellement se fait automatiquement et aucune preuve médicale n'est requise. Vos primes initiales et vos primes de renouvellement sont garanties pour la durée du contrat.

La valeur que revêt le droit de transformation est l'un des plus précieux atouts de la Temporaire SunSpectrum. Et sa souplesse fait que vous pourrez la modifier pour suivre l'évolution de vos besoins d'assurance-vie. Vous pouvez transformer votre couverture d'assurance temporaire en un contrat d'assurance-vie permanente admissible à la transformation, sans avoir à présenter de preuves médicales supplémentaires, quel que soit votre état de santé au moment de la transformation. Il faut faire cette dernière avant l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de la personne assurée ou, s'il s'agit d'un contrat sur deux têtes payable au premier décès, avant l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

Puis-je modifier la durée de l'assurance?

Oui. Selon votre âge, vous pouvez modifier votre Temporaire SunSpectrum 10 ans ou 15 ans en un contrat Temporaire SunSpectrum 20 ans ou 30 ans, au cours des 5 années qui suivent l'établissement du contrat. Cela vous donne une grande souplesse pour pouvoir couvrir vos besoins d'assurance temporaire à plus long terme sans avoir à fournir de preuves médicales.

Suis-je admissible aux taux préférentiels en fonction de mon état de santé?

Oui. La tarification préférentielle est offerte pour la Temporaire SunSpectrum en fonction de votre âge et du montant d'assurance que vous demandez. La prime que vous payez sera basée sur votre état de santé et votre style de vie.

Quand la couverture de la Temporaire SunSpectrum commence-t-elle?

Si vous payez votre contrat au moment de la demande d'assurance, vous pourriez bénéficier d'une protection temporaire immédiate pendant le traitement de votre proposition en vertu d'une note de couverture. Les dispositions et les exclusions de cette assurance temporaire sont indiquées dans la note de couverture. Cette dernière indique aussi le moment et les circonstances où la protection prévue par la note de couverture prend fin.

Si vous ne payez pas au moment de demander l'assurance et que vous ne bénéficiez pas de l'assurance en vertu d'une note de couverture, votre protection entrera en vigueur seulement quand :

- votre contrat vous sera livré et
- vous aurez versé le premier paiement et
- vous nous aurez fourni, s'il y a lieu, les preuves requises montrant que votre assurabilité n'a pas changé entre le moment où vous avez demandé l'assurance et la livraison du contrat.

Il est possible que nous devions vous demander de présenter des preuves d'assurabilité indiquant si votre état de santé ou votre assurabilité ont changé entre le moment où vous demandez l'assurance et le moment de la livraison du contrat.

Quand la couverture de la Temporaire SunSpectrum expire-t-elle?

Pourvu que les primes soient payées, la couverture est maintenue jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de naissance de la personne assurée. Dans le cas des contrats sur deux têtes payables au premier décès, la couverture est maintenue jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

Y a-t-il une différence si je paie mes primes mensuellement ou annuellement?

Vous pouvez payer vos primes annuellement, ou mensuellement par prélèvements bancaires. Si vous payez mensuellement, les primes seront légèrement plus élevées. Pour calculer la prime mensuelle, multipliez la prime annuelle totale par 0,09. Par exemple, si la prime annuelle est de 400 \$, multipliez ce montant par 0,09 et vous obtiendrez un montant de 36 \$ par mois pour un total de 432 \$ par année.

Prestation du vivant de la personne assurée

Cette prestation est offerte du vivant de l'assuré pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle ne fait pas partie de votre contrat. La compagnie peut, à sa discrétion, l'approuver dans certaines circonstances. Si la personne assurée souffre d'une maladie en phase terminale et que son espérance de vie est inférieure à 24 mois, cette garantie lui fournit un paiement forfaitaire de 50 % du montant de la couverture de base du contrat, à concurrence de 250 000 \$. Comme vous pouvez l'utiliser au besoin, cela vous offre davantage de sécurité. La prestation du vivant de la personne assurée est offerte pour des raisons humanitaires et est assujettie aux dispositions du programme de prestation du vivant de la personne assurée en vigueur au moment de la demande.

Garanties facultatives

Il est important que votre assurance-vie réponde à vos besoins. Vous pourrez créer celle qu'il vous faut à vous en y ajoutant les garanties facultatives dont vous avez besoin.

Garantie Protection-renouvellement – Si vos besoins actuels d'assurance se prolongent au-delà de 10 ans, vous voudrez peut-être ajouter la garantie Protection-renouvellement (offerte avec la Temporaire SunSpectrum 10 ans). En ajoutant cette garantie, vous payez une prime légèrement plus élevée aujourd'hui pour pouvoir bénéficier de primes de renouvellement moins élevées et plus abordables plus tard (par rapport à la Temporaire SunSpectrum 10 ans sans cette garantie).

Garantie Assurance temporaire d'enfant¹ – Fournit une protection pour vos enfants, nés et à naître, jusqu'à ce que chaque enfant atteigne l'âge de 25 ans. Vos enfants assurés au titre de cette garantie pourront souscrire une assurance additionnelle pour un montant allant jusqu'à 10 fois celui de l'assurance temporaire d'enfant sans fournir de renseignements médicaux supplémentaires. Les primes de cette garantie sont payables pendant un maximum de 20 ans.

Garantie Décès accidentel – Prévoit le versement d'un capital supplémentaire au bénéficiaire désigné si la personne assurée décède des suites d'un accident.

Garantie Exonération en cas d'invalidité totale² – Permet de maintenir en vigueur votre couverture d'assurance avantageuse si une personne assurée devient totalement invalide et incapable de toucher un revenu entre son 18^e et son 60^e anniversaire de naissance. Tant que durera l'invalidité de cette personne, nous paierons les primes de l'assurance Temporaire SunSpectrum et des garanties facultatives adjointes au contrat.

Garantie Exonération en cas d'invalidité du propriétaire² – Permet de maintenir en vigueur votre couverture d'assurance-vie avantageuse si le propriétaire du contrat devient invalide et incapable de toucher un revenu. Tant que durera l'invalidité de ce dernier, nous paierons les primes de l'assurance Temporaire SunSpectrum et des garanties facultatives adjointes au contrat.

Garantie d'assurabilité – Vous donne la possibilité de souscrire de l'assurance supplémentaire, selon l'âge atteint, sans avoir à fournir de preuves médicales. Grâce à cette garantie, vous pouvez acheter de l'assurance tous les 3 ans ou après un événement de la vie comme un mariage ou la naissance d'un enfant, à compter de l'anniversaire du contrat le plus proche du 18^e anniversaire de la personne assurée.

Garantie Protection de l'entreprise – Vous donne la possibilité d'augmenter le montant de votre couverture d'assurance au fur et à mesure que votre entreprise prendra de l'ampleur. Grâce à cette garantie, vous pouvez souscrire de l'assurance supplémentaire en fonction de la valeur accrue de votre entreprise, sans avoir à fournir de preuves médicales.

Garantie Protection du partenaire d'affaires – Conçue pour les entreprises qui comptent au moins 3 partenaires, cette option procure une garantie d'assurabilité advenant le décès d'un d'entre eux. Chaque partenaire assuré survivant peut souscrire une assurance-vie supplémentaire après le premier décès à survenir chez les personnes assurées, sans avoir à fournir de preuves médicales.

Ce guide donne un aperçu général des caractéristiques de la Temporaire SunSpectrum et des garanties offertes pour ce produit. Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec votre conseiller.

¹ Si votre enfant est l'une des personnes assurées par un contrat d'assurance-vie et qu'il décède avant l'âge de 15 jours, le capital-décès ne sera pas versé et toutes les primes payées pour l'assurance seront remboursées au propriétaire du contrat.

² Vous n'aurez pas droit à ce que prévoit cette garantie si l'invalidité est directement ou indirectement due ou liée au fait que la personne assurée commettait ou tentait de commettre une infraction criminelle.

Choisir une solution à votre mesure

Votre situation est unique. Avec l'aide de votre conseiller, vous pouvez adapter votre contrat Temporaire SunSpectrum à vos besoins d'aujourd'hui, tout en étant tourné vers ceux de demain. La Financière Sun Life et la Temporaire SunSpectrum peuvent vous mettre sur la bonne voie d'atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie.

Pourquoi choisir la Financière Sun Life?

La Financière Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, l'engagement que nous avons pris d'aider les gens à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie grâce à des produits de pointe, des conseils d'expert et des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Financière Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

Pour une huitième année consécutive, les gens d'ici ont choisi la Financière Sun Life comme la «compagnie d'assurance-vie la plus digne de confiance» dans le cadre du sondage Marque de confiance^{MD} 2017 de Sélection du Reader's Digest. Nous sommes honorés d'avoir reçu ce titre et de la confiance que vous continuez de nous témoigner.

^{MC} Marque de confiance est une marque déposée de Sélection du Reader's Digest.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2017.
A2239-F-07-17

Financière 
Sun Life